

Les élus se sont réunis le 9 juin 2023 en séance ordinaire (28 votants), parmi les points à l'ordre du jour :

- > Convention de mise à disposition du parc du château de Bernicourt pour le « Week-end open air Hippie Chic »
- > Chèque culture
- > Budget communal 2022 et affectation du résultat
- > Bourse scolaire
- > Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

1. Convention de mise à disposition du parc du château de Bernicourt pour le « Week-end open air Hippie Chic »

Le « Week-end open air Hippie Chic » se tiendra du 26 au 27 août 2023 sur le site du parc du château de Bernicourt, à Roost-Warendin.

Une convention de mise à disposition à titre payant est signée entre la ville de Roost-Warendin et la société VM Concept.

23 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

2. Chèque culture

La Municipalité propose **un chèque culture d'un montant de 17 €** aux jeunes Roost-warendinois ayant moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et s'inscrivant dans une association culturelle de la commune ayant signé un partenariat avec la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Budget communal 2022 et affectation du résultat

Le trésorier a vérifié les comptes 2022 de la commune de Roost-Warendin. Comme chaque année, **l'exercice budgétaire a été validé sans réserve.**

Financièrement, la ville poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en projetant un nouvel effort pour garder dans un excellent état les bâtiments municipaux.

En 2022, un excédent de 210 755,84 € a ainsi pu être dégagé, ce qui nous permet d'augmenter de 209 164,19 € la section investissement de l'année 2023.

23 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

4. Bourse scolaire

La Municipalité propose **une bourse communale d'un montant de 43 €** aux élèves habitant Roost-Warendin ayant moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et étant scolarisés à partir de la seconde générale ou professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Accueil Collectif de Mineurs



Accueil Collectif de Mineurs

5. Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

L'objectif de la DSUCS est d'aider les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie des personnes habitant en zone urbaine sensible.

À Roost-Warendin, cette dotation sert à financer :

- l'entretien des équipements situés dans le quartier de Belleforière,
- des actions à destination de la jeunesse,
- des subventions aux associations et au CCAS,
- des actions en faveur de l'insertion.

Le montant perçu par Roost-Warendin au titre de la DSUCS pour l'exercice 2022 est de 339 468 €, **la ville finançant sur son budget 496 708,97 €.**



Intervention du Judo Club lors des ACM

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPEL : tarifs garderie et restauration scolaire, votés à l'unanimité le 6 mars 2023

Garderie (matin et soir)	Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
Quotient familial < 1000	0,50 € / ¼ d'heure	1,00 € / ¼ d'heure
1000 ≤ Quotient familial < 2100	0,60 € / ¼ d'heure	1,20 € / ¼ d'heure
2100 ≤ Quotient familial	0,70 € / ¼ d'heure	1,40 € / ¼ d'heure

En cas d'absence justifiée, les heures réservées seront remboursées sous forme d'avoir.
En cas d'absence injustifiée, les heures réservées resteront dues.

La présence sur des créneaux non réservés donne lieu à un doublement du tarif des quarts d'heures concernés.

Cette décision fait suite à de trop nombreux abus.

Restauration scolaire	Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
1 ^{er} enfant	3,80 € / repas	5,50 € / repas
À partir du 2 ^{ème} enfant	2,85 € / repas	5,50 € / repas
Enfant intégrant le barème « CCAS »	2,85 € / repas	5,50 € / repas
Repas enfant non réservé dans les délais	7,00 € / repas	8,00 € / repas



Garderie du Centre



Garderie de Belleforière